

Le 25 juin DEUX MILLE VINGT à 9h00, se sont réunis en assemblée régionale en téléconférence (outil Teams), les membres de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été établi une attestation de présence électronique (ci-joint).

Egalement en pièce jointe :

- diaporama support aux échanges,

M. BLANCHARDON François est désigné en qualité de Président de séance. Mme TIME Marie-Catherine est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des personnes présentes :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association « UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES DU SYSTEME DE SANTE – UNAASS », dite « FRANCE ASSOS SANTE »,
- Un exemplaire de la convocation du 25 juin 2020,
- La liste des membres,
- L'attestation de présence électronique certifiée exacte

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée régionale est le suivant :

Ouverture par Gérard Raymond, président de France Assos Santé

1. Actualités crise Covid 19 & ses suites

- Observatoire régional d'alerte et d'information des usagers : point d'étape
- Ségur de la santé

2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 28 novembre 2019

3. Rapport moral du Président de la délégation pour l'année 2019

4. Rapport d'activité et Rapport financier de la délégation sur l'année 2019 : débats et adoption

5. Budget prévisionnel 2020 révisé : débat et adoption

6. Questions diverses

Après avoir écouté Gérard Raymond, le Président de séance donne ensuite la parole à tout membre désirant la prendre. Plusieurs membres expriment différents points de vue qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance rappelle que les trois résolutions suivantes sont mises aux voix selon les modalités électroniques proposées par le site « Balotilo ». Au terme du délai donné aux adhérents pour voter, le résultat des votes est le suivant :

Première résolution
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 28 novembre 2019

Après lecture par le(a) Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 28 novembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 60 votants (sur 114 adhérents à jour de leur cotisation), moins une voix (une abstention).

Deuxième résolution
Rapports

Le rapport d'activité et le rapport financier ont été exposés à l'ensemble des membres présents qui les approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 60 votants (sur 114 adhérents à jour de leur cotisation), moins trois voix (trois abstentions).

Troisième résolution
Adoption du Budget prévisionnel 2020 révisé

Le budget prévisionnel 2020 révisé de la délégation est présenté à l'assemblée régionale qui l'approuve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 60 votants (sur 114 adhérents à jour de leur cotisation), moins trois voix (trois abstentions).

Le Président de séance propose ensuite la parole à toute personne désirant la prendre. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h28.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Président et Secrétaire de séance.

Fait à Lyon

Le 29 juin 2020

En DEUX (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire est adressé à l'Association UNAASS (FRANCE ASSOS SANTE).

Le Président de séance
M. François BLANCHARDON



La Secrétaire de séance
Mme Marie-Catherine TIME

